



*Communiqué de presse
Paris, le 14 décembre 2017*

L'État s'engage pour la réinsertion sociale des jeunes sortant de prison

François Ravier, préfet secrétaire général de la Préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris, a réuni le 13 décembre l'ensemble des partenaires du comité de pilotage du Pacte de la Deuxième chance pour faire le bilan de l'année 2017, en présence de représentants des entreprises, du service public de l'emploi, des associations et administrations d'État.

Ce dispositif, destiné à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans sous main de justice a permis de suivre 41 jeunes à la fin de l'année 2017. Les partenaires du Pacte font les premiers pas vers les jeunes qui ignorent trop souvent leurs droits, pour lesquels l'entreprise reste souvent une abstraction et dont le projet professionnel est parfois peu stabilisé.

Le Pacte deuxième chance a pour objectif d'accompagner les jeunes sans emploi ni diplôme, et se trouvant en situation de prédélinquance ou de délinquance caractérisée, avec un fort risque de récidive, dans la réinsertion sociale durable. Ce pacte apporte des réponses « à la carte » aux jeunes âgés de 16 à 25 ans vivant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), grâce à un suivi individualisé renforcé et la mobilisation d'une cellule de proximité, appelée « Cellule Emploi », pilotée par un membre du corps préfectoral.

A la fin de l'année 2017, environ 50 % des jeunes suivis ont pu avoir un contrat de travail, un stage ou une formation. Deux jeunes bénéficiaires du Pacte sont venus témoigner pour dire comment leur insertion a été rendue possible grâce au Pacte et aux mesures qui l'accompagnent, comme la Garantie Jeunes et l'accompagnement individualisé. Mehdi travaille aujourd'hui au stade de France et Ali, en semi-liberté et sous main de justice, a aussi pu retrouver un emploi. D'autres parcours d'insertion semblables ont été évoqués lors de la réunion.

La préfecture de région pionnière du dispositif

Lors du comité de pilotage interministériel sur l'Égalité et la Citoyenneté en date du 6 mars 2015, le Premier ministre a annoncé la généralisation de ce pacte à l'issue de l'expérimentation réussie dans le département du Rhône depuis 2013. La préfecture de région, qui a initié ce dispositif, se réjouit de sa généralisation au niveau national. Elle est pleinement

mobilisée et suit attentivement son bon déroulement. L'État reste confiant dans l'utilité et l'efficacité du Pacte.

Un dispositif recentré en 2018 vers les jeunes sous main de justice

Pour 2018, le Pacte va resserrer ses relations avec la police judiciaire de la jeunesse, le service pénitentiaire d'insertion et de probation ainsi que des entreprises afin de multiplier par deux, au moins, le nombre de bénéficiaires et toucher davantage de jeunes entre 22 et 25 ans.

Ainsi, le profil des jeunes bénéficiaires sera recentré : alors que le Pacte retenait jusqu'ici le critère du décrochage scolaire combiné à celui du chômage, il s'adressera désormais plus spécifiquement aux jeunes sortant de prison dans le cadre d'un aménagement de peine.

« *C'est un enjeu fort, à la fois humain, social et économique pour les jeunes et pour notre société. Je suis fier de piloter ce dispositif.* » a ajouté le préfet secrétaire général.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)